

## Exercice 1991 - Budget supplémentaire

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté au Conseil Municipal. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part l'excédent de clôture 1990 disponible qui s'élève à 15 397 355,82 F (chapitre 970) et qui correspond à l'excédent de clôture constaté au Compte Administratif 1990 soit 25 397 355,82 F duquel ont été déduits les 10 000 000 F de reprise anticipée d'excédent ayant servi à financer partiellement le Budget Primitif 1991 (délibération du 11 mars 1991),

- et d'autre part les restes à réaliser qui se montent en recettes à 96 249 402,65 F dont 91 640 812 F pour la section d'investissement et 4 608 590,65 F pour la section de fonctionnement, et en dépenses à 78 624 669,06 F dont 76 667 805 F pour la section d'investissement et 1 956 864,06 F pour la section de fonctionnement.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise de l'exercice précédent, le Budget Additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 4/11/1991 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

### - en recettes

\* les emprunts prévus à ce jour pour 76 770 106 F dont 63 297 106 F de reports 1990 au titre de l'emprunt globalisé, et 13 473 000 F d'emprunts nouveaux (12 000 000 F de refinancement de la dette obligataire de la Ville remboursée par anticipation par voie de délégation et 1 473 000 F pour l'opération de développement social du quartier Palente - Les Orchamps - aménagement de la rue Gounod).

\* les subventions et participations à des travaux d'équipement pour respectivement 37 073 516 F et 330 000 F.

\* les subventions et participations de fonctionnement ainsi que divers remboursements pour 7 033 634 F.

### - en dépenses

Au compte 16 «emprunts et dettes à long ou moyen terme», les remboursements anticipés de capital restant dû intervenus :

\* suite au transfert de la dette obligataire au GIE bancaire de la Ville géré directement par la Société «Marianne Finances» dans le cadre d'une pratique nouvelle de gestion de dette : la novation (12 000 000 F), les 79 971 F restant correspondent à l'ajustement de la soulte et seront affectés à la réduction du prêt de substitution.

\* suite à la vente du bâtiment industriel Néo-Typo (1 060 000 F) et à l'aliénation de terrains dans la zone artisanale des Montarmots (863 000 F).

au compte 21, les acquisitions de biens pour 39 679 558,16 F

au compte 23, les travaux neufs et grosses réparations pour 78 801 172,95 F.

En conséquence, la balance arrêtée à ce jour s'établit comme suit :

Recettes	176 652 028,86 F
Dépenses	164 494 554,59 F
Excédent	12 157 474,27 F

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budgets annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, de la Régie des Abattoirs, du Service de Soins à Domicile à Personnes Agées (SSADPA) et des Forêts (activité sylvicole).

Etablies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

#### **BUDGET DU SERVICE DES EAUX**

Recettes	9 824 330,06 F
Dépenses	5 917 487,00 F
Excédent	3 906 843,06 F

#### **BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Recettes	25 954 893,52 F
Dépenses	25 838 446,00 F
Excédent	116 447,52 F

#### **BUDGET DE LA REGIE DES ABATTOIRS**

Recettes	96 288,04 F
Dépenses	0,00 F
Excédent	96 288,04 F

#### **BUDGET DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES (SSADPA)**

Recettes	270 199,18 F
Dépenses	184 486,00 F
Excédent	85 713,18 F

#### **BUDGET DU SERVICE FORETS (ACTIVITE SYLVICOLE)**

Recettes	1 250 603,00 F
Dépenses	1 250 603,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 16 362 766,07 F.

Ils pourraient éventuellement être utilisés en tout ou partie d'ici la clôture de l'exercice et feraient alors l'objet de votes de l'Assemblée Communale.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1991 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1991 par des compléments ou des réductions de crédits, et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est donc un budget complémentaire qui rectifie quelque peu le budget primitif mais c'est aussi et surtout un budget de report de l'exercice précédent. Quelle est la position des différents groupes sur ce budget supplémentaire ? Une Ambition pour Besançon par la voix de M. TOURRAIN.

**M. TOURRAIN** : Nous avons voté contre le budget primitif, il est logique et cohérent de ne pas approuver le budget supplémentaire. Donc nous votons contre.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Les Verts n'ont pas d'avis particuliers ? Les Verts se consultent.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je souhaite voter contre.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous votez contre.

**M. ALAUZET** : De même.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est au nom des Verts que parlait Mme FOLSCHWEILLER ? Très bien. Je note donc l'opposition de l'ensemble du groupe des «Verts» et du groupe «Une Ambition pour Besançon». Voilà une affaire rapidement réglée.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (les groupes «Les Verts - Besançon Ecologie» et «Une Ambition pour Besançon» votant contre), adopte le budget supplémentaire de l'exercice 1991.